COMMUNE DE BISSEY-SOUS-CRUCHAUD

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Le mardi 11 avril 2023, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD, convoqués conformément à la loi, se sont réunis dans la salle communale sous la présidence de Mme BOUCHARD Isabelle, 1ère adjointe; Monsieur le Maire, Gilles VENOT, étant empêché (article L2122-17 du CGCT)

<u>Etaient présents</u>: Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien et Mme DENIZOT Valérie.

<u>Absents excusés</u>: M. VENOT Gilles, Maire, et M. SECCHI Bruno qui a donné pouvoir à Mme BOUCHARD Isabelle

Secrétaire de séance: Mme DOUHAY Evelyne

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2023 - délibération n° 2023-021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 mars 2023.

Rapports des commissions

Voirie : la commune reste dans l'attente des devis détaillés pour les travaux de voirie 2023

<u>Bâtiments</u>: la commune a reçu un premier devis pour le changement des volets du bâtiment mairie. D'autres devis seront sollicités.

Eglise: un devis d'un montant de 390 € TTC a été signé auprès de Mme FAUVEY Audrey pour la rénovation d'un vitrail de l'église.

Conformément à la demande de la DRAC, pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal, M. GUYON Alain procédera au recensement des objets protégés sur le site dédié Collectif Objets.

SYDESL: le Sydesl a étudié un projet de renouvellement des luminaires et horloges vétustes présents au bourg du village, place de la Liberté et rue Emiland Gauthey. Cette opération porte sur 9 équipements, luminaires Sodium vétustes, pour un coût estimatif de 7 445 € HT, dont un reste à charge pour la commune de 3 722 €. Le conseil Municipal donne un accord de principe à ce projet qui sera inscrit et délibéré à la prochaine réunion de conseil municipal. (les documents étant parvenus en mairie après la préparation du présent ordre du jour)

Vote des budgets prévisionnels 2023 – délibérations n° 2023-022 et 2023-023

<u>Budget annexe d'assainissement</u>: le budget prévisionnel 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à la section d'exploitation à la somme de 120 761 euros et en section d'investissement à la somme de 331 539 euros.

Budget principal: le budget prévisionnel 2023 de la commune s'équilibre en dépenses et recettes à la section de fonctionnement à la somme de 409 960 euros et en section d'investissement à la somme de 454 590 euros.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets primitifs 2023.

DIVERS

- Plusieurs élus se sont rendus dans les bois de Rheune en présence d'un habitant de Granges afin de définir une limite de propriété. Il a été conclu que les arbres étaient bien sur le domaine public, en limite du chemin rural, et que par conséquent, ils appartenaient à la commune. M. RENAUDIN Bruno préconise de les abattre et de vendre le bois.
- Sera inscrit sur l'ordre du jour de la prochaine réunion, la proposition d'acquérir la parcelle cadastrée C 1048, d'une superficie de 610 m², lieu-dit « Bois du Regain », au prix de 91.50 €. Le conseil municipal a donné un accord de principe lors de cette séance.

La séance a été levée à 20H30

1^{ère} adjointe Mme BOUCHARD Isabelle

Secrétaire de séance Mme DOUHAY Evelyne

Bulan

Rédaction: Mme BARTSCH Odile, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme DOUHAY Evelyne